

Mutations 2026 des maîtres contractuels du 2nd degré

Demande d'inscription au mouvement intra-académique de l'académie de NANTES (PAYS DE LA LOIRE)

Le dossier (sauf pour les demandes de réintégration après une disponibilité) est à renvoyer [par le chef d'établissement actuel](#) à l'intention du Président de CDE du département d'origine au plus tard pour **le 19 JANVIER 2026**.

NOM USUEL (en majuscules)	
NOM PATRONYMIQUE (NOM DE NAISSANCE)	
PRENOM	
DISCIPLINE DE CONTRAT	

DEPARTEMENT D'ORIGINE

☐ 44 – Loire-Atlantique ☐ 49 – Maine-et-Loire ☐ 53 – Mayenne ☐ 72 – Sarthe ☐ 85 – Vendée

MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2026

- ☐ Demande de **MUTATION** dans l'académie de Nantes
☐ Demande de **PREMIER EMPLOI** en contrat définitif
☐ Demande de **REINTEGRATION** dans l'académie de Nantes après une période de disponibilité

VŒUX

► Département(s) souhaité(s)

☐ 44 – Loire-Atlantique ☐ 49 – Maine-et-Loire ☐ 53 – Mayenne ☐ 72 – Sarthe ☐ 85 – Vendée

► Vous recherchez

☐ un emploi à temps complet ☐ un emploi à temps partiel pour une quotité minimale de heures

*Si vous demandez votre participation au mouvement de l'emploi 2026 dans plusieurs départements de l'Académie, vous ne réalisez qu'un seul dossier et vous cochez toutes les cases nécessaires. Votre dossier doit être envoyé uniquement à votre DDEC d'origine par l'intermédiaire de votre chef d'établissement
Aucun dossier ne doit être envoyé directement aux autres départements de l'académie.*

REMARQUES IMPORTANTES

- La codification de votre demande (priorité) sera attribuée par la Commission de l'Emploi en référence aux textes en vigueur sur l'organisation de l'emploi des maîtres.
 ► Ce dossier de demande d'inscription au mouvement 2026 ne dispense en aucun cas de l'envoi ultérieur **d'un dossier de candidatures** lors la publication des postes **entre le 1er et le 10 avril 2026**.

*Les informations recueillies dans ce dossier seront enregistrées dans un fichier informatique par les services de votre DDEC et par le pôle Ressources Humaines de l'URADEL (Enseignement Catholique des Pays de la Loire) pour les besoins du mouvement de l'emploi 2026. Elles sont conservées pendant un an après la rentrée scolaire 2026.
 Conformément à la RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.*

1. VOTRE IDENTITE

CIVILITE			
NOM D'USAGE (en majuscules)		NOM PATRONYMIQUE (NOM DE NAISSANCE)	
PRENOM		DATE DE NAISSANCE	

ADRESSE			
CODE POSTAL		LOCALITE	
TELEPHONE		TELEPHONE PORTABLE	
COURRIEL			

2. VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

NOM DE VOTRE ETABLISSEMENT ACTUEL (établissement principal)			
CODE POSTAL		LOCALITE	

DISCIPLINE DE CONTRAT			
AUTRES DISCIPLINES ENSEIGNEES			

NATURE DE VOTRE CONTRAT	☐ CONTRAT DEFINITIF	☐ CONTRAT PROVISOIRE	☐ REINTEGRATION
DATE DE VOTRE CONTRAT			

POSTE OCCUPE	☐ TEMPS COMPLET	☐ TEMPS INCOMPLET	☐ TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION
--------------	--	--	---

COMPOSITION DE VOTRE SERVICE	REPARTITION HORAIRE (hors HSA)				
<i>Disciplines enseignées</i>	COLLEGE	LGT	LP	Post-Bac	TOTAL
HORAIRE TOTAL DU SERVICE					

VOTRE ECHELLE DE REMUNERATION		VOTRE ECHELON	
Votre ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'enseignement privé sous contrat et dans l'enseignement public (article 5.5.2) au 01/09/2025			

3. MOTIF DE VOTRE DEMANDE

- ☐ **IMPERATIFS FAMILIAUX** (rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe ou personnes isolées) ou **IMPERATIFS LIES A LA VIE RELIGIEUSE**

Joindre obligatoirement à votre dossier les justificatifs demandés au point 5.1 ou 5.3 des modalités d'application de l'Accord de l'Emploi du 2d Degré.

Les justificatifs doivent être des originaux ou des documents certifiés conformes sur l'honneur.

- ☐ **IMPERATIFS MEDICAUX DE L'INTERESSE, DE SON CONJOINT, D'UN ENFANT OU ASCENDANT**

Joindre obligatoirement à votre dossier les justificatifs demandés au point 5.2 des modalités d'application de l'Accord de l'Emploi du 2d Degré.

Les justificatifs doivent être des originaux ou des documents certifiés conformes sur l'honneur. Les justificatifs médicaux doivent avoir été établis dans le mois qui précède la date de dépôt de la demande auprès de l'académie d'origine.

- ☐ **DEMANDE D'UN REGROUPEMENT DES SERVICES**

(uniquement pour les enseignants exerçant sur au moins 3 établissements en dehors d'un ensemble scolaire)

- ☐ **1ERE NOMINATION EN CONTRAT DEFINITIF**

(lauréats de concours 2025 ou reports années précédentes ou renouvellement année de stage)

- ☐ **RECHERCHE D'UN TEMPS COMPLET (si actuellement à temps incomplet)**

- ☐ **NECESSITE D'UNE MUTATION SUITE A UNE RECONVERSION**

- ☐ **CONVENANCES PERSONNELLES (à préciser éventuellement)**

.....

DATE		SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT	
------	--	------------------------------	--

↩️ PARTIE RESERVEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT ↩️

RECU ET REMIS COPIE A L'ENSEIGNANT LE		VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT	
--	--	---------------------------------	--

Toute demande de mutation nécessite que l'emploi occupé en 2025/2026 soit déclaré comme susceptible d'être vacant par le chef d'établissement lors de la déclaration des emplois en mars 2026 pour publication en avril 2026. C'est pour cela vous devez informer votre chef d'établissement de votre demande et lui faire viser votre dossier. Les dossiers devant être retournés au plus tard **pour le 19 janvier 2026** auprès des commissions de l'emploi, il est donc prudent de remettre votre dossier à votre chef d'établissement avec un laps de temps suffisant pour permettre le traitement et l'envoi.

Si votre emploi s'exerce sur plusieurs établissements, vous devez uniquement remplir un dossier sur votre établissement principal. Par courtoisie, pensez à informer vos autres chefs d'établissement de cette intention.